

Date de dépôt : 12 juin 2017

Rapport

de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2016

Rapport de majorité de M. Gabriel Barrillier (page 1)

Rapport de première minorité de M. Alberto Velasco (page 24)

Rapport de seconde minorité de M. Jean Batou (page 27)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Gabriel Barrillier

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des finances a examiné ce projet de loi lors de sa séance du 31 mai 2017 sous la présidence de M. Roger Deneys.

Le procès-verbal a été tenu par M. Gérard Riedi lors de cette séance. La commission a été assistée par M. Raphaël Audria, secrétaire scientifique. Qu'ils soient remerciés pour leur travail.

Les débats ont été suivis par M. Dal Busco, conseiller d'Etat, et par M^{me} Apffel Mampaey, directrice finances et comptabilité. Le rapporteur les remercie pour leurs explications.

Introduction

Au vu de la difficulté de relater de manière réellement distincte les débats sur les nombreux sujets abordés lors de l'examen des comptes et de la gestion 2016, l'essentiel des travaux de la commission (et en particulier les auditions

des départements) est relaté dans les rapports sur les PL 12091 et 12092. Ce rapport qui concerne le PL 12090 se bornera, lui, à relater les votes sur la gestion et les discussions les entourant.

Pour donner au lecteur un aperçu global des votes, le rapporteur présente au lecteur pressé un décompte des votes par politiques publiques ainsi que le résultat par politique publique, à savoir si celle-ci a été acceptée ou refusée.

Récapitulatif des votes par politiques publiques

POLITIQUES PUBLIQUES	ACCEPTÉE	REFUSÉE	ABST.	Résultat par politique publique
FORMATION A	5 (3 S, 1 Ve, 1 PDC)	2 (2 PLR)	6 (1 EAG, 1 PLR, 2 UDC, 2 MCG)	Acceptée
EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL B	4 (1 PDC, 3 MCG)	1 (1 S)	8 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 3 PLR, 1 UDC)	Acceptée
ACTION SOCIALE C	4 (1 PDC, 3 MCG)		9 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 3 PLR, 3 UDC)	Acceptée
PERSONNES ÂGÉES D	7 (1 PDC, 3 PLR, 3 MCG)		6 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 UDC)	Acceptée
HANDICAP E	8 (1 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 3 MCG)		5 (1 EAG, 3 S, 1 Ve)	Acceptée
ENVIRONNEMENT F	7 (1 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 3 MCG)	2 (1 S, 1 Ve)	4 (1 EAG, 2 S, 1 PLR)	Acceptée

POLITIQUES PUBLIQUES	ACCEPTÉE	REFUSÉE	ABST.	Résultat par politique publique
AMÉNA- GEMENT ET LOGEMENT G	6 (3 S, 1 Ve, 2 MCG)	3 (3 PLR)	4 (1 EAG, 1 PDC, 1 UDC, 1 MCG)	Acceptée
SÉCURITÉ ET POPULATION H	5 (1 PDC, 4 PLR)	5 (2 S, 1 Ve, 2 MCG)	4 (1 EAG, 1 S, 1 UDC, 1 MCG)	Refusée
JUSTICE I	11 (3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 1 MCG)		3 (1 EAG, 2 MCG)	Acceptée
MOBILITÉ J	1 (1 PDC)	7 (3 S, 1 Ve, 3 MCG)	6 (1 EAG, 4 PLR, 1 UDC)	Refusée
SANTÉ K	7 (3 S, 1 Ve, 3 MCG)	5 (4 PLR, 1 UDC)	2 (1 EAG, 1 PDC)	Acceptée
ÉCONOMIE L	6 (1 S, 1 PDC, 4 PLR)	3 (3 MCG)	5 (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 1 UDC)	Acceptée
FINANCE ET IMPÔTS M	5 (1 PDC, 4 PLR)	3 (2 S, 1 MCG)	5 (1 EAG, 1 Ve, 1 UDC, 2 MCG)	Acceptée
CULTURE, SPORT et LOISIRS N	7 (3 S, 1 Ve, 3 MCG)	5 (4 PLR, 1 UDC)	2 (1 EAG, 1 PDC)	Acceptée
AUTORITÉ ET GOUVER- NANCE O	6 (1 Ve, 1 PDC, 4 PLR)	1 (1 MCG)	6 (1 EAG, 2 S)	Acceptée
ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS P	9 (1 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 3 MCG)		4 (1 EAG, 2 S, 1 Ve)	Acceptée
ÉNERGIE Q	8 (2 S, 1 Ve, 1 PDC, 1 UDC, 3 MCG)	1 (1 PLR)	4 (1 EAG, 3 PLR)	Acceptée

Vote en 1^{er} débat

Le président met aux voix l'entrée en matière sur le PL 12090.

L'entrée en matière du PL 12090 est acceptée à l'unanimité par :
14 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Vote en deuxième débat

Le président aborde l'examen du rapport de gestion, politique publique par politique publique.

Le président appelle la politique publique A – FORMATION

Un commissaire (PLR) trouve que la Commission des finances et le Grand Conseil ont été pris en otages sur la façon dont les engagements ont été faits en 2016. Des économies ont été faites durant les deux tiers de l'année précédente pour refaire des engagements à l'automne et les imposer durant toute l'année 2016. Ce mode de faire, sans transparence, n'est pas adéquat. Il met les députés dans une situation où les postes engagés au mois de septembre commencent au 1^{er} septembre, mais les députés le découvrent avec la présentation du budget le 8 ou le 10 septembre. M^{me} Emery-Torracinta arrive dans une situation où l'on n'a pas d'autre choix que de rentrer dans un bras de fer malsain ou de dire oui à une politique qu'on n'a pas choisie et dont on n'a pas voté le budget. Les comptes sont corrects, mais en termes de gestion des deniers publics et de la transparence à l'égard de la Commission des finances, cela est fort regrettable.

Un commissaire (AEG) a au contraire l'impression que cette politique publique tient compte, de manière louable, des possibilités de maintenir l'encadrement des classes et, donc, de la qualité de la formation délivrée. Elle le fait avec difficulté et en sacrifiant des aspects qualitatifs de la formation, notamment tout l'effort qui devait être dévolu à l'école inclusive pourtant approuvée très largement par le Grand Conseil. On atteint des limites préoccupantes à ce niveau si on veut tenir les objectifs qu'on dit vouloir tenir. Avec l'enveloppe budgétaire dont dispose cette politique publique, les choix sont difficiles, mais il faut faire très attention à ne pas lâcher ce qui est de l'ordre du qualitatif, ce qui rend très difficile la tenue des objectifs qu'on s'est fixés si on n'y prend pas garde.

Un commissaire (MCG) aborde plusieurs points : la trop grande importance de la haute hiérarchie trop distante de l'enseignement. Il y a certes eu des efforts de restructuration au sein du département, mais il serait bon

qu'on mette le maximum de personnel de cette politique publique au contact des élèves. Un autre problème est celui de l'engagement excessif d'enseignants frontaliers. Il serait donc temps de réduire l'accès aux écoles genevoises de manière plus importante que ça ne l'est actuellement.

Une commissaire (S) n'a pas l'impression qu'un autre département n'ait exposé de manière aussi transparente tous les mécanismes qu'il y a au niveau démographique et le besoin de suivre cette démographie par rapport à une année scolaire qui démarre en septembre plutôt qu'en janvier avec le décalage que cela provoque. A plusieurs reprises, la commission a eu l'occasion d'avoir des exposés à ce sujet. Elle a également pu constater que c'est le département qui a suivi de la manière la plus correcte toutes les demandes d'économies par rapport au volume du département, hors du contexte démographique, avec une priorité du Conseil d'Etat de pouvoir suivre en termes de qualité de l'enseignement afin de réinjecter des postes pour faire face à cette arrivée d'élèves plus nombreux que ceux qui quittaient l'école. Ensuite, c'est une responsabilité de la Commission des finances, du Conseil d'Etat ou des députés de dire s'il faut moins de prestations d'éducation.

Un commissaire (PLR) mentionne le rapport sévère de la Cour des comptes sur l'application de la réforme du cycle d'orientation. Il a fallu passer par une révision légale pour obtenir une amélioration, notamment en matière d'orientation professionnelle afin d'améliorer les performances du cycle d'orientation dans l'une de ses missions principales. Il a toutefois le sentiment que le département a sérieusement pris les choses en main.

Un commissaire (S) se dit sensible à cette remarque, car on sait tous que la formation est très importante, notamment pour les chômeurs genevois soumis à une forte compétitivité voulue par la libre circulation. Il faut toutefois des moyens pour le faire. L'intégration, elle, se fait essentiellement à l'école primaire où les nationalités se côtoient et où les gens apprennent à vivre ensemble. Ces dernières années, le nombre d'enseignants a plutôt eu tendance à diminuer comme le budget exprimé en francs constants. Le groupe socialiste votera donc cette politique publique.

Un commissaire (PLR) conteste formellement la diminution du budget de l'instruction publique exprimée en francs constants. Il n'a pas mis en évidence un manque de transparence de la part de la magistrature mais simplement dit que, sur l'année 2016 et en lien avec ce qui a été fait à l'automne 2015, il a été fait en sorte que des crédits complémentaires ne soient pas nécessaires. Des gens ont été engagés avec les mêmes crédits de la ligne 30, pas comme cela avait été prévu dans le budget précédent, ce qui a conduit à une situation budgétaire où les personnes étaient déjà engagées et où il y a avait des incidences sur l'année suivante, sans qu'on puisse intervenir sur les deux tiers de l'année.

Cela pose un vrai problème de fonctionnement. Il ne remet pas en cause le fait que les engagements doivent se faire d'année scolaire en année scolaire. Pour les comptes 2017, il s'en souviendra, s'il est là pour parler de cette situation. Effectivement, contrairement à ce qui est affirmé sans arrêt, on a engagé des enseignants dont le nombre de postes correspond à 7 élèves par classe, mais pas pour suivre l'évolution démographique, ce que même la conseillère d'Etat ne dit pas. Elle a donné un tableau expliquant quels ont été les postes affectés à l'augmentation du nombre d'élèves et quels sont ceux qui n'ont pas été affectés à ce titre, mais à diverses autres raisons (réallocations, respect des accords avec les syndicats...). Par contre, affirmer sans arrêt qu'en francs constants cela se réduit, c'est faux. Dire que ce n'est lié qu'à l'explosion de la démographique, ce n'est toujours pas très correct. D'ailleurs, la conseillère d'Etat elle-même ne le dit pas.

Un commissaire (PDC) note que 2017 verra un nombre de remplacements important au vu des départs à la retraite qui ont été annoncés. Dans ce cas de figure, il est important de savoir quel sera l'effet de noria lors de cet exercice et quel sera l'impact sur le nombre d'enseignants.

Un commissaire (UDC) rappelle que l'école privée absorbe un nombre important d'élèves.

Vote d'ensemble sur la politique publique A – FORMATION

Les commissaires acceptent la politique publique A – FORMATION dans son ensemble par :

Pour :	5 (3 S, 1 Ve, 1 PDC)
Contre :	2 (2 PLR)
Abstentions :	6 (1 EAG, 1 PLR, 2 UDC, 2 MCG)

Le président appelle la politique publique B – EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL

Une commissaire (S) note que l'OCE fonctionne sur la base de subventions fédérales et que la part cantonale est minime. Des réflexions sont menées pour mieux maîtriser les charges, mais les nombres de chômeurs en fin de droit qui se retrouve à l'aide sociale ne cessent d'augmenter. Les autorités se doivent d'être plus imaginatives pour corriger cette situation.

Un commissaire (MCG) déclare que l'une des préoccupations principales des habitants du canton concerne des personnes au chômage et celles qui ont des proches qui cherchent un emploi. Beaucoup reste à faire. Il cite en exemple les régies publiques comme le TPG ou la FDP ou les HUG qui ont embauché beaucoup de demandeurs d'emploi. L'impulsion va dans la bonne direction.

Un commissaire (S) constate que les chiffres sont invariables d'une année à l'autre. Année après année, le canton crée de l'emploi. Il souhaite que le Conseil d'Etat analyse les raisons pour lesquelles les entreprises genevoises ne s'intéressent pas suffisamment aux chômeurs et pourquoi le taux de chômage ne descend pas en dessous de 5%. Le moment est donc venu de faire une telle enquête. On a ainsi tous intérêt à résoudre ce problème dans un canton qui crée plus de 100 000 emplois en quelques années.

M. Dal Busco abonde dans le sens des interventions qui viennent d'être faites. C'est évidemment une grande préoccupation pour le Conseil d'Etat. C'est un travail à relativement long terme, car une part importante du taux de chômage est effectivement due à l'inadéquation entre les gens suffisamment formés dans ce canton et les emplois offerts par les entreprises. Le Conseil d'Etat a mis en place une politique volontariste qui porte ses fruits en particulier auprès des employeurs publics. Parmi les données collectées dans les bilans sociaux, on a pu voir que le Conseil d'Etat fait sa part de travail. Il incite également les employeurs privés à aller dans ce sens. En particulier dans le cadre du projet de réforme de l'imposition des entreprises, des dispositifs et des financements ont été prévus dans ce domaine. Il y a aussi des engagements qui ont été donnés par les milieux économiques. Malgré une situation économique difficile en 2016, on a quand même réussi à maîtriser le taux de chômage puisqu'il s'est stabilisé, voire a diminué en début 2017. C'est le résultat de la politique mise en place par le Conseil d'Etat.

Un commissaire (S) relève que tout le monde sait que la loi actuelle sur le chômage empêche qu'un chômeur suive une formation. On considère en effet qu'il doit être plaçable. Cela convient pour des périodes de courte durée de chômage, mais on sait que certaines personnes vont être au chômage pour une longue durée. Il faudrait intervenir au niveau de la Confédération pour dire que cette loi devrait permettre de former les gens qui sont au chômage.

Un commissaire (MCG) observe que le taux de chômage estimé à 6% pour 2016 est finalement descendu à 5,4% grâce à plusieurs facteurs parmi lesquels la politique de l'Etat.

Un commissaire (EAG) salue les mesures prises dans le sens d'une surveillance accrue du marché du travail qui et milite pour des mesures supplémentaires. La loi sur l'inspection et les relations du travail pourrait

contenir des dispositions beaucoup plus fortes pour lutter contre le dumping salarial. Il souhaiterait qu'il y a une tolérance zéro de l'Etat par rapport au dumping salarial et à la sous-enchère salariale.

M. Dal Busco estime qu'il faut utiliser tous les moyens à disposition. Des mesures ont été prises dans le domaine du nettoyage dans les bâtiments de l'Etat. Il salue cet état d'esprit largement partagé par les syndicats et les organisations d'employeurs dans un domaine précis. Beaucoup d'employeurs partagent ce souci.

Un commissaire (UDC) se demande s'il ne serait pas envisageable de créer une fondation subventionnée chargée de la formation des chômeurs et qui serait subventionnée par l'Etat.

Vote d'ensemble sur la politique publique B – EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL

Les commissaires acceptent la politique publique B – EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL dans son ensemble par :

Pour :	4 (1 PDC, 3 MCG)
Contre :	1 (1 S)
Abstentions :	8 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 3 PLR, 1 UDC)

Le président appelle la politique publique C – ACTION SOCIALE

Pour 2016, l'Hospice général est parvenu encore à boucler l'année grâce à ses réserves. Par contre, des questions se poseront pour le prochain budget. Les auditions ont permis de vérifier la volonté de maîtriser la situation par des restructurations et des recherches de financement, mais l'on peut difficilement aller plus loin.

Un commissaire (EAG) estime qu'à vouloir faire plus d'économies, cela coûte plus cher. En particulier à l'Hospice général, il a été dit que le traitement des dossiers prenait plus de temps faute de personnel.

Vote d'ensemble sur la politique publique C – ACTION SOCIALE

Les commissaires acceptent la politique publique C – ACTION SOCIALE dans son ensemble par :

Pour : 4 (1 PDC, 3 MCG)
Contre : –
Abstentions : 9 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 3 PLR, 3 UDC)

Le président appelle la politique publique D – PERSONNES ÂGÉES

Vote d'ensemble sur la politique publique D – PERSONNES ÂGÉES

Les commissaires acceptent la politique publique D – PERSONNES ÂGÉES dans son ensemble par :

Pour : 7 (1 PDC, 3 PLR, 3 MCG)
Contre : –
Abstentions : 6 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 UDC)

Le président appelle la politique publique E – HANDICAP

Vote d'ensemble sur la politique publique E – HANDICAP

Les commissaires acceptent la politique publique E – HANDICAP dans son ensemble par :

Pour : 8 (1 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 3 MCG)
Contre : –
Abstentions : 5 (1 EAG, 3 S, 1 Ve)

Le président appelle la politique publique F – ENVIRONNEMENT

Vote d'ensemble sur la politique publique F – ENVIRONNEMENT

Les commissaires acceptent la politique publique F – ENVIRONNEMENT dans son ensemble par :

Pour : 7 (1 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 3 MCG)
 Contre : 2 (1 S, 1 Ve)
 Abstentions : 4 (1 EAG, 2 S, 1 PLR)

Le président appelle la politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

Vote d'ensemble sur la politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

Les commissaires acceptent la politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT dans son ensemble par :

Pour : 6 (3 S, 1 Ve, 2 MCG)
 Contre : 3 (3 PLR)
 Abstentions : 4 (1 EAG, 1 PDC ; 1 UDC, 1 MCG)

Le président appelle la politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION

Un commissaire (MCG) relève que l'année 2016 a été traversée par beaucoup de polémiques et un dénigrement systématique des serveurs de l'Etat. C'est une politique qui déplaît globalement à son groupe parce que ce n'est pas en considérant des fonctionnaires comme des ennemis qu'on va pouvoir mener une bonne politique. Cela doit se faire sur la base du dialogue comme cela a commencé, enfin, à se faire en 2017. Tout en notant l'amélioration du climat depuis le début de l'année le groupe MCG refusera donc celle-ci.

Le commissaire (PDC) considère que c'est une politique a été menée « dans les clous en 2016 », malgré l'absence de budget avec des investissements adéquats pour garantir la sécurité de la population.

Une commissaire (S) note que cette politique publique présente un visage contrasté. Toutefois, son groupe la refusera en raison de la conduite de la politique pénitentiaire en général qui ne correspond plus à la situation actuelle. Malheureusement, le Conseil d'Etat n'a pas envie de revoir sa copie, en tout cas pour l'instant (projet des Dardelles). Les structures actuelles et à venir sont surdimensionnées.

La commissaire (Ve) indique que son groupe refusera cette politique publique. Le dialogue social est mal géré. Elle a beaucoup de gratitude envers les forces de l'ordre et les gardiens de prison. Ce sont des métiers difficiles qui doivent être respectés. Les risques que prennent ces personnes doivent être reconnus dans leur salaire de base, mais ils ne doivent pas être compensés par une multitude de privilèges supplémentaires. Une certaine égalité de traitement doit régner entre fonctionnaires. Ce n'est pas une attaque contre la police. Ce n'est pas dénigrer la police que de dire qu'on peut souhaiter avoir une certaine égalité de traitement. L'autre raison du refus de cette politique publique a aussi trait à la politique pénitentiaire (trop de détention administrative débouchant sur des infrastructures surdimensionnées).

Le commissaire EAG indique que son groupe EAG a décidé de s'abstenir sur chacun des politiques publiques parce qu'il ne s'agit pas de donner des bons ou mauvais points aux magistrats qui s'en occupent. Il pense qu'il y a une responsabilité collective du Conseil d'Etat sur l'ensemble de la gestion. Bien évidemment, M. Maudet a fait preuve d'une certaine maladresse dans sa gestion de la politique publique dont il a la responsabilité, notamment avec les forces de police. On se réjouit qu'il ait maintenant choisi la négociation plutôt que le coup de force, mais il a fallu que la police montre sa volonté de résister. Il n'est pas sensible à l'argumentation qui consiste à dire qu'on veut mettre la police sur un pied d'égalité avec les autres fonctionnaires puisque l'égalité demandée va toujours à reculons. On ne va jamais plaider l'égalité pour introduire des avantages dans des catégories qui n'en avaient pas. Il ne croit pas que c'est par plaisir que la police s'est mobilisée en tant que salarié de la fonction publique. Comme il ne s'agit pas de donner un bon point ici et là à chacun des magistrats, peut-être que les moyens alloués par le Conseil d'Etat à cette politique publique étaient insuffisants et que c'est pour cette raison que M. Maudet s'est montré aussi raide dans la négociation avec la police. Sur la politique pénitentiaire, M. Maudet a fait preuve d'une générosité dans l'allocation des moyens qui est tout à fait surprenante par rapport à la politique d'économie professée par le Conseil d'Etat. Il s'abstiendra, mais cela sera un des points sur lequel le groupe EAG marquera sa différence dans la critique du rapport de gestion du Conseil d'Etat.

Vote d'ensemble sur la politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION

Les commissaires refusent la politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION dans son ensemble par :

Pour : 5 (1 PDC, 4 PLR)
 Contre : 5 (2 S, 1 Ve, 2 MCG)
 Abstentions : 4 (1 EAG, 1 S, 1 UDC, 1 MCG)

Le président appelle la politique publique I – JUSTICE

Vote d'ensemble sur la politique publique I – JUSTICE

Les commissaires acceptent la politique publique I – JUSTICE dans son ensemble par :

Pour : 11 (3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 1 MCG)
 Contre : –
 Abstentions : 3 (1 EAG, 2 MCG)

Le président appelle la politique publique J – MOBILITÉ

Vote d'ensemble sur la politique publique J – MOBILITÉ

Les commissaires refusent la politique publique J – MOBILITÉ dans son ensemble par :

Pour : 1 (1 PDC)
 Contre : 7 (3 S, 1 Ve, 3 MCG)
 Abstentions : 6 (1 EAG, 4 PLR, 1 UDC)

Le président appelle la politique publique K – SANTÉ

Un commissaire (PLR) constate qu'il y a beaucoup de lacunes dans le réseau de soins qui ne fonctionne pas. Ce travail en silo conduit à des déperditions de moyens gigantesques. Pour cette raison son groupe refusera cette politique publique.

Un commissaire (MCG) estime que l'on a de la chance à Genève d'avoir un système de soins qui n'a pas les défauts des systèmes de soins soit ultra-privatisés ou ultra-étatisés. Notre système est relativement équilibré offrant un niveau de soins dont on ne se rend peut-être pas toujours compte. Evidemment, tout peut être amélioré, mais globalement on a quand même un superbe outil à Genève. Le groupe MCG soutiendra donc cette politique publique.

Vote d'ensemble sur la politique publique K – SANTÉ

Les commissaires acceptent la politique publique K – SANTÉ dans son ensemble par :

Pour :	7 (3 S, 1 Ve, 3 MCG)
Contre :	5 (4 PLR, 1 UDC)
Abstentions :	2 (1 EAG, 1 PDC)

Le président appelle la politique publique L – ÉCONOMIE

Un commissaire (MCG) regrette le démantèlement opéré à la direction de la promotion économique en début de législature et au déficit que cela a entraîné.

M. Dal Busco ne pense pas que la situation décrite par ce commissaire tienne à la situation d'une personne particulière. Il rappelle que la situation internationale a changé. Il mentionne la part d'incertitude en raison de l'avenir du système fiscal. Cette incertitude se prolonge aussi suite à l'application de l'initiative sur l'immigration de masse. S'il y a une forme de ralentissement dans les implantations d'entreprises à Genève, c'est aussi dû à cette situation d'incertitude et au franc fort. La volonté du Conseil d'Etat est d'orienter l'économie genevoise vers davantage de diversité.

Un commissaire (S) relève que le magistrat a quand même à son actif quelques succès qu'il faut reconnaître. Il est vrai qu'il parcourt le monde, mais si c'est pour vendre les produits et industries de Genève, c'est positif. Il note que le canton de Genève a toujours été un lieu de création d'entreprises de technologies avancées. Il aimerait que le Conseil d'Etat vienne proposer un projet pour favoriser la création d'entreprises locales par des jeunes entrepreneurs. En effet, les entreprises endogènes se déplacent beaucoup moins que celles que l'on fait venir de l'extérieur.

M. Dal Busco invite le député (S) à se référer à la stratégie économique 2030 du Conseil d'Etat.

Un commissaire (PLR) fait remarquer que le credo du MCG est de toujours critiquer puisqu'il en restera toujours quelque chose, même si les critiques ne sont absolument pas étayées. La Commission des finances n'est pas là pour se mêler de l'opérationnel. Une comparaison est impossible à faire, car la situation économique n'est pas du tout la même. Cela étant, il serait intéressant que M. Poggia s'occupe de l'emploi et de l'économie. Comme ça, il ferait venir les entreprises auxquelles il dirait qu'elles n'ont pas le droit d'engager des frontaliers. Cela serait un peu schizophrène, mais cela pourrait être intéressant, notamment parce que M. Poggia estime qu'il n'y a absolument aucune possibilité de déterminer quelle est l'image du chômage à Genève. En tout cas, c'est ce qu'il a répondu dans le cadre de la motion 2332 en ajoutant que cela coûterait trop cher et que c'est l'économie privée qui doit le faire. Ce commissaire estime qu'il faut laisser l'économie privée faire ce qu'elle fait très bien. Il faut favoriser la stabilité des conditions-cadres, ce que tout le monde a plébiscité du côté du PLR par rapport à la RIE III. Pour favoriser la promotion économique, il faut la stabilité juridique, la stabilité politique et la stabilité fiscale. Ce sont les conditions qu'il faut pour aider l'économie à se développer. C'est la première fois qu'on entend que tout va mal à Genève en raison du départ d'un haut fonctionnaire qui ne concerne d'ailleurs pas l'année sous revue.

Vote d'ensemble sur la politique publique L – ÉCONOMIE

Les commissaires acceptent la politique publique L – ÉCONOMIE dans son ensemble par :

Pour :	6 (1 S, 1 PDC, 4 PLR)
Contre :	3 (3 MCG)
Abstentions :	5 (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 1 UDC)

Le président appelle la politique publique M – FINANCE ET IMPÔTS

Le commissaire (EAG) se dit inquiet au sujet de l'explosion des dénonciations spontanées que DF n'a pas réussi à gérer et qui a conduit apparemment à ce que des millions de francs soient perdus par l'Etat du fait de la prescription qui intervient après dix ans.

M. Dal Busco observe que l'AFC a besoin de ressources supplémentaires pour pouvoir faire face à la hausse brutale dans le domaine des dénonciations spontanées (2500 à fin 2016 et déjà plus de 4000 actuellement) mais de

manière générale du fait de l'augmentation du volume de déclaration. Dans le cadre du projet de budget 2018, le Conseil d'Etat examine la possibilité d'augmenter la dotation qui est constante depuis un certain nombre d'années. Un crédit supplémentaire sera soumis à la commission à ce sujet. En l'occurrence, M. Dal Busco considère que le Conseil d'Etat a réagi de manière adéquate.

Un commissaire (MCG) est préoccupé par la difficulté d'avoir des prévisions des rentrées fiscales et par la rétrocession à la France qui continue à plomber le budget de l'Etat de 250 millions de francs, somme qu'il trouve excessive.

M. Dal Busco rappelle que la contribution financière genevoise (CFG) ce n'est pas de la compétence du Conseil d'Etat puisque c'est un engagement signé entre la Suisse et la France qui remonte à 1973. Le Conseil d'Etat gère ce dossier en fonction des dispositions légales et des accords internationaux. Le détail de l'affectation des fonds est publié en toute transparence et il est vérifié qu'ils bénéficient réellement aux collectivités locales qui doivent faire face à des charges importantes en raison des coûts engendrés par l'arrivée des nombreux nouveaux habitants travaillant à Genève, y compris beaucoup de Suisses. Il ne peut que confirmer que ce mécanisme apporte davantage à Genève qu'il ne coûte.

Suite à une interrogation d'une commissaire (S) M. Dal Busco donne quelques précisions sur le pilotage du dossier fiscal suite au rejet de RIE III. Les discussions vont dans le sens souhaité par le canton.

Vote d'ensemble sur la politique publique M – FINANCE ET IMPÔTS

Les commissaires acceptent la politique publique M – FINANCE ET IMPÔTS dans son ensemble par :

Pour :	5 (1 PDC, 4 PLR)
Contre :	3 (2 S, 1 MCG)
Abstentions :	5 (1 EAG, 1 Ve, 1 UDC, 2 MCG)

Le président appelle la politique publique N – CULTURE, SPORT et LOISIRS

Un commissaire (PLR) informe que son groupe s'opposera à cette politique publique. Il pense que le désenchevêtrement en cours est un échec patent puisqu'il est à sens unique. Le canton reprend des tâches comme la politique

de l'écrit et crée de nouvelles offres, notamment la MRL, alors que la demande n'existe pas. Pour l'écrit, on voit qu'il y a un arrosage généralisé et automatique de multiples couches. Il y a un manque de transparence évident. Pour le cinéma, on a vu que la politique est également peu transparente. Pour le Grand Théâtre, la négociation semble s'acheminer vers un marché de dupe puisque le canton va payer des dizaines de millions de francs pour subventionner le statut des employés de la Ville de Genève. C'est absolument inacceptable alors qu'on avait bien précisé, notamment le groupe PLR, qu'on soutiendrait les 45 millions de francs en faveur de la Nouvelle Comédie pour autant que le désenchevêtrement du Grand Théâtre se fasse.

Une commissaire (S) constate qu'il est difficile d'être précurseur et de chercher à appliquer la LRT, puisque c'est peut-être la politique publique où c'était le plus enchevêtré et le plus complexe au niveau des subventions. Par ailleurs, on est en plein processus de désenchevêtrement et on voit que, à chaque fois que c'est le canton qui doit endosser un dossier, cela devient problématique. Cette politique publique a un coût mais elle rapporte aussi de manière indirecte. Il serait donc dommageable de la refuser.

Vote d'ensemble sur la politique publique N – CULTURE, SPORT et LOISIRS

Les commissaires acceptent la politique publique N – CULTURE, SPORT et LOISIRS dans son ensemble par :

Pour :	7 (3 S, 1 Ve, 3 MCG)
Contre :	5 (4 PLR, 1 UDC)
Abstentions :	2 (1 EAG, 1 PDC)

Le président appelle la politique publique O – AUTORITÉ ET GOUVERNANCE

Un commissaire (MCG) note que la politique régionale du Grand Genève est en quelque sorte dissimulée comme si l'on avait honte qu'on mène une politique régionale. Le député (MCG) comprend cette honte. Le groupe MCG refusera cette politique.

Un commissaire (PLR) rappelle que le Grand Conseil débattrait de la politique régionale puisque cela a fait l'objet d'un rapport du Conseil d'Etat et d'une résolution votée par tous les partis sauf le MCG. Il n'y a pas de

camouflage. Une large majorité du Grand Conseil est convaincue de l'importance de cette politique.

M. Dal Busco assure qu'il n'y a aucune honte de la part du Conseil d'Etat à assumer cette politique régionale, bien au contraire. Il ne voit pas dans quelle autre politique publique, la politique régionale aurait pu être inscrite.

Un commissaire (S) regrette le manque d'ambition, les présentations technocratiques et le peu d'échange lors des dernières assises transfrontalières qui se sont tenues en France et auxquelles les députés et élus de toute la région étaient conviés.

Vote d'ensemble sur la politique publique O – AUTORITÉ ET GOUVERNANCE

Les commissaires acceptent la politique publique O – AUTORITÉ ET GOUVERNANCE dans son ensemble par :

Pour :	6 (1 Ve, 1 PDC, 4 PLR)
Contre :	1 (1 MCG)
Abstentions :	6 (1 EAG, 2 S)

Le président appelle la politique publique P – ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

Vote d'ensemble sur la politique publique P – ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

Les commissaires acceptent la politique publique P – ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS dans son ensemble par :

Pour :	9 (1 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 3 MCG)
Contre :	–
Abstentions :	4 (1 EAG, 2 S, 1 Ve)

Le président appelle la politique publique Q – ÉNERGIE

Vote d'ensemble sur la politique publique Q – ÉNERGIE

Les commissaires acceptent la politique publique Q – ÉNERGIE dans son ensemble par :

Pour :	8 (2 S, 1 Ve, 1 PDC, 1 UDC, 3 MCG)
Contre :	1 (1 PLR)
Abstentions :	4 (1 EAG, 3 PLR)

Vote en deuxième débat

Une commissaire (S) rappelle que, en termes de gestion transversale, on a constaté des problèmes, notamment l'application de la réduction de 1% sur les contrats de prestations dans le cadre des douzièmes provisoires et l'annuité qui n'a pas été versée. Il y avait des signaux et le Conseil d'Etat n'a pas voulu revenir en arrière sur des choses qui paraissaient évidentes et qui avaient été appuyées par un avis de droit. Par rapport à ces différents éléments, le groupe socialiste est insatisfait de la gestion du Conseil d'Etat durant l'année 2016. Par conséquent, il refusera celle-ci.

La commissaire (Ve) note qu'il y a quelques politiques publiques avec lesquelles le groupe des Verts n'est pas du tout d'accord, notamment celles de la politique pénitentiaire. Plus globalement, le groupe des Verts regrette que le Conseil d'Etat fonctionne trop en silo et qu'il n'y ait pas de transversalité. Le groupe des Verts refusera donc la gestion du Conseil d'Etat.

Le président met aux voix l'article unique « Approbation de la gestion du Conseil d'Etat ».

L'article unique « Approbation de la gestion du Conseil d'Etat » est refusé par :

Pour :	5 (1 PDC, 4 PLR)
Contre :	5 (1 EAG, 3 S, 1 Ve)
Abstentions :	4 (1 UDC, 3 MCG)

M. Dal Busco note que sur 17 politiques, 15 ont trouvé grâce auprès des commissaires. Une insatisfaction a été exprimée ici et là, mais la grande

majorité des politiques publiques sont acceptées. M. Dal Busco constate qu'il y a eu des avis très partagés. Même si c'est certainement encore perfectible, il ne lui semble pas que les commissaires aient trouvé majoritairement déficiente la gestion du Conseil d'Etat.

Au vu du résultat du vote, le président suspend la séance quelques minutes pour permettre aux groupes de se concerter.

Une députée MCG propose de réintégrer l'article unique approuvant la gestion du Conseil d'Etat tel qu'il figurait initialement dans le projet de loi.

Vote en troisième débat

Le président met aux voix l'amendement de la députée MCG réintégrant l'article unique approuvant la gestion du Conseil d'Etat tel qu'il figurait dans le projet de loi.

Cet amendement est accepté par :

Pour :	8 (1 PDC, 4 PLR, 3 MCG)
Contre :	5 (1 EAG, 3 S, 1 Ve)
Abstention :	1 (1 UDC)

Un commissaire (MCG) indique que les comptes ont des éléments positifs, mais également des éléments négatifs, dont les cadeaux faits à la France voisine et aux frontaliers en termes fiscaux avec la contribution générale et les coûts induits par le personnel frontalier ainsi que les enseignants et les élèves frontaliers. Il y a toute une problématique qui déplaît énormément au MCG parce qu'il veut que les moyens soient donnés prioritairement aux résidents genevois, d'où la raison de leur abstention et leur grande réticence face à la gestion de l'année 2016. Néanmoins, il est vrai qu'on ne peut pas donner un signal négatif face à une gestion globale qui a quand même amené certains avantages. Le canton de Genève a pu être géré convenablement, même si c'est malheureusement de manière trop étroite et restreinte et pas suffisamment au profit des résidents genevois, d'où les réticences du MCG. Cela étant, par responsabilité, une partie du groupe votera les comptes.

Le commissaire (PDC) indique que le groupe PDC acceptera ce projet de loi. Il félicite le Conseil d'Etat pour sa gestion ainsi que l'ensemble du personnel de l'Etat. On a vécu une année complexe dans le sens où il n'y avait pas de budget. Un certain nombre de crédits supplémentaires sont ainsi venus devant la Commission des finances qui en a refusé certains. Il constate que l'Etat a pu être géré sans que la politique définie par le Conseil d'Etat soit mise

en péril. La commission a eu l'occasion de l'entendre à de multiples reprises. Il croit que la question, aujourd'hui, est de bien comprendre comment va se profiler le ménage de l'Etat. En effet, celui-ci dépasse la barre des 8 milliards de francs et il va falloir rediscuter des priorités à mettre en place. Dans ce cadre, le Conseil d'Etat ne pourra pas fonctionner en silo. Il devra faire des choix politiques et les présenter au Grand Conseil. Avec le vieillissement de la population, mais aussi avec la paupérisation que l'on peut constater, la question des arbitrages pour le prochain budget sera complexe.

La commissaire (Ve) a oublié d'aborder un point dans sa précédente intervention par rapport à la gestion des douzièmes provisoires. Certaines associations ont eu des coupes dans leur subvention malgré leur contrat de prestations et l'absence d'un budget. La Commission des finances a déjà eu l'occasion d'en débattre, mais l'avis général, quelles que soient les tendances politiques, et l'avis de droit demandé montrent que c'est probablement quelque chose que le Conseil d'Etat n'avait pas le droit de faire. Il se trouve qu'il n'y avait pas véritablement de voies de recours, ni de personnes qui seraient susceptibles de faire recours de crainte de se voir punies par la suite. C'est un élément de plus qui va dans le sens de refuser ce rapport de gestion.

Un député (S) estime que la gestion du personnel n'a pas été au mieux quand on voit les conflits qu'il y a actuellement avec la police ou au niveau des prisons. Il y a quand même un déficit de personnel important. On constate aussi un déficit de personnel au niveau des HUG. Par ailleurs. Le même député (S) pense qu'il faudra ajouter des moyens financiers si on veut répondre aux nécessités du canton. La politique actuelle consiste à réduire des prestations, notamment à travers la politique des -1% et le groupe socialiste y est opposé. Il considère que ce n'est pas avec des réductions linéaires que l'on arrange la gestion de la maison. C'est surtout une manière de s'éviter de faire de la gestion. D'après les auditions réalisées par la Commission des finances, il est évident qu'on va vers une situation difficile. Il y a ainsi une nécessité de financer et de redoter certaines politiques publiques comme l'enseignement et la santé. Le député socialiste est intervenu un peu plus longuement à propos du chômage parce que cela fait des années qu'il constate le même phénomène. Enfin, il n'a pas souhaité parler de l'office des poursuites parce qu'il y a un rapport à ce sujet qui est largement suffisant.

Un commissaire (UDC) rappelle que la Commission des finances discute des comptes 2016 et il constate que ceux-ci sont tenus strictement d'après les normes. Il y a des sujets sur lesquels le groupe UDC n'est pas d'accord, mais la vraie discussion aura lieu lors du prochain budget.

Un commissaire (PLR) observe que groupe PLR considère que les comptes sont bien tenus et que la « boutique » est bien gérée à quelques exceptions sur

des aspects modestes et qui ne permettent pas de faire autre chose que d'approuver les deux projets de lois. Le groupe PLR regrette en revanche vivement les options politiques qui ont été prises, ou non, et qui conduisent dans des situations compliquées aujourd'hui, mais qui ont quand même permis d'avoir des comptes équilibrés en 2016. Malgré l'absence de maîtrise des charges, le groupe PLR votera sans enthousiasme, mais avec détermination, le rapport de gestion. Il exprime toutefois sa plus vive inquiétude pour la suite et sur la façon dont les choses devront être gérées, notamment parce que les réformes que le PLR réclame depuis plusieurs législatures, mais en particulier depuis la présente législature, n'ont pas été entreprises par le Conseil d'Etat, si ce n'est quelques petites réformes. Il faut reconnaître que le Conseil d'Etat n'a pas été aidé par un parlement qui a été assez versatile et peu clair dans sa ligne directrice. Le résultat est que la prochaine législature sera probablement particulièrement difficile et que l'automne sera le début des difficultés qui vont venir. Le groupe PLR espère néanmoins se tromper sur ces deux derniers points.

Le commissaire (EAG) constate que les comptes sont globalement tenus correctement, mais qu'il s'agit ici de la gestion. Son groupe constate que les impulsions venant du Conseil d'Etat vont dans le sens de pratiquer une politique d'austérité qui soit acceptable par une majorité du Grand Conseil avec un impact progressif de plus en plus dur sur des secteurs qui paraissent très importants. Pour la formation, il n'y a pas vraiment eu d'impact au niveau quantitatif, mais la santé et le social sont touchés de manière plus sérieuse. En même temps, le Conseil d'Etat prépare explicitement une baisse d'impôts massive pour les personnes morales qui profitera essentiellement aux grandes entreprises du canton. C'est une perspective politique à rebours du bon sens. Sur certains thèmes, quand il y a eu des votations populaires (la plus récente étant celles sur les transports publics), le Conseil d'Etat a été désavoué sur des sommes qui sont limitées, amenant même le président du Conseil d'Etat à dire que le Conseil d'Etat pratique une politique à rebours du bon sens, mais qu'il est obligé de le faire. Le groupe EAG ne peut pas approuver une politique dont les fondamentaux sont tout à fait contestables.

Le PL 12090, dans son ensemble, tel qu'amendé est adopté par :

Pour :	7 (1 PDC, 4 PLR, 2 MCG)
Contre :	5 (1 EAG, 3 S, 1 Ve)
Abstentions :	2 (1 UDC, 1 MCG)

Commentaires du rapporteur

Mesdames et Messieurs les députés, eu égard aux explications qui vous ont été fournis tout au long de ce rapport, le rapporteur de majorité vous recommande de faire bon accueil à ce rapport et de suivre ses recommandations, soit en votant le projet de loi tel qu'amendé.

Annexes :

Voir celles figurant notamment dans le rapport des états financiers individuels (PL 12091-A)

Projet de loi (12090-A)

approuvant le rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2016

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 107, alinéa 3, de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012;
vu l'article 66 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985;
vu l'article 8 de la loi sur l'exercice des compétences du Conseil d'Etat et l'organisation de l'administration, du 16 septembre 1993;
vu les articles 25 et 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013,
décrète ce qui suit :

Article unique Approbation de la gestion du Conseil d'Etat

La gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2016 est approuvée.

Date de dépôt : 12 juin 2017

RAPPORT DE LA PREMIÈRE MINORITÉ

Rapport de M. Alberto Velasco

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le groupe socialiste, bien qu'ayant voté le rapport financier, a décidé, vu le nombre de dossiers qui n'ont pas bénéficié d'une gestion adéquate ou de la célérité nécessaire, de ne pas voter le rapport de gestion du Conseil d'Etat. Il en est de même pour la politique de coupe linéaire et la non-adéquation de nombre d'emplois aux nécessités des diverses prestations que l'Etat se doit de fournir.

CPEG, SCORE, RIE III

Ces dossiers qui concernent la CPEG, le projet SCORE tant attendu ou la réforme de la RIE III n'ont pas été gérés avec la volonté politique de les mener à bien en ayant une écoute adéquate de la fonction publique.

En ce qui concerne la CPEG, il s'avère que ce problème, qui a été imposé par la majorité de droite, siégeant au Conseil national à Berne, quand elle a exigé la nécessité de capitaliser la caisse à hauteur de 80% passant outre la garantie de l'Etat, a été lourd de conséquences pour les fonctionnaires. En effet, les solutions apportées ont eu comme conséquence une détérioration des revenus des futurs retraités. Et ceci est d'autant plus grave que, contrairement à ce que croit une bonne partie de la population, il y a beaucoup de personnes qui bénéficient de faibles retraites étant donné qu'elles ont soit travaillé à temps partiel, soit n'ont pas pu cotiser suffisamment. Avec les baisses successives des rentes, les petits revenus de la fonction publique se retrouvent avec des rentes proches du minimum vital, et ce sont bien souvent les femmes. Car tous les fonctionnaires ne sont pas des hauts cadres ! Il est de la responsabilité de l'Etat de veiller à ce que ses serviteurs, ceux qui ont formé nos enfants, soigné nos malades, garanti les prestations sociales et veillé au bon fonctionnement de l'administration puissent être assurés d'avoir une retraite digne.

S'agissant de SCORE, ce projet est aujourd'hui une nécessité afin que les employés de la fonction publique qui attendent une évaluation ou réévaluation de fonction puissent recevoir une réponse. Or, ce projet qui avait été annoncé en début de législature n'est toujours pas déposé, et nous sommes en fin de législature. Ce projet qui, puisque touchant la rémunération, est en lien avec la caisse de la CPEG et ses déboires financiers.

Quant à la réforme de la RIE III, imposition des entreprises, le projet a été tout simplement refusé par le peuple. Et, de nouveau, c'est la méthode pour faire aboutir un tel projet qui est en cause. En imposant des solutions qui vont à l'encontre de l'intérêt de la république en matière fiscale et qui mettent en péril les prestations publiques. Mais surtout en ne tenant pas en compte des prétentions de la minorité.

La manière dont ces trois dossiers ont été gérés justifie à elle seule que l'on refuse le vote sur le rapport de gestion.

Ressources humaines

Mais s'agissant de l'administration, les ressources humaines présentent des lacunes. En effet, la transversalité entre départements et services n'est, malheureusement, pas une réalité au sein de l'Etat de Genève. Cette transversalité, permettant au personnel de la fonction publique, moyennant une formation adéquate, de répondre aux besoins d'autres services et de se réaliser dans d'autres fonctions, n'existe tout simplement pas. La raison étant que l'on gère en silo, chacun dans son pré carré, quitte à faire des restrictions, et non pas avec une vision qui permette de dégager des synergies en permettant des échanges. L'office de poursuite est une illustration de ce type de fonctionnement coûteuse en francs et en taux d'absence du personnel.

Chômage persistant

Avoir 50 ans à Genève et se retrouver sans emploi est une situation peu enviable, tant les possibilités de retrouver une activité sont bien difficiles.

Dans un canton, qui a créé environ 100 000 emplois en moins de dix ans et se retrouve depuis toutes ces années avec un de chômage se situant entre 5 et 6%, peut-être 10% si l'on compte les sans-emploi, avouez qu'il y a là un problème difficile à comprendre. Car des taux de chômage élevés dans des pays qui voient des destructions d'emplois et peu de créations, cela se comprend et l'on en perçoit les causes et les effets. Mais dans notre cité on a de la peine à croire que l'on ne puisse pas intégrer dans le monde du travail une bonne partie de ces chômeurs. Car les coûts en termes de santé, d'assistance sociale et de contribution citoyenne en matière fiscale sont

relativement élevés. Eh bien non, on préfère payer ces personnes et les installer dans l'oisiveté au lieu de leur offrir des formations qualifiantes. En effet, car l'office cantonal de l'emploi est chargé du placement des chômeurs, pour autant qu'ils soient formés, et non de leur formation. Mais l'Etat est incapable d'offrir des formations qualifiantes malgré nos excellents centres de formation, car pour cela il faut un budget ! Quitte à envoyer la personne à l'Hospice dont le coût est pris en charge par l'Etat. Et là cela ne pose pas de problème. Cela fait des années que cette situation est décriée sans que l'on puisse faire bénéficier nos chômeurs de nos centres de formation afin qu'ils retrouvent une activité ! Cela permettrait à nos chômeurs de se réinsérer dans le monde du travail.

Logement

A l'heure actuelle, et depuis des années, il y a 8000 demandeurs de logements inscrits à l'office cantonal. Cette situation, qui a vu le parc des logements sociaux se réduire de 16 à 9%, a comme conséquence une raréfaction de l'offre, alors même que la population augmente chaque année, et par conséquent des loyers élevés. Au point qu'une partie de la population est obligée de consacrer jusqu'à 30% de son revenu et même au-delà, si elle veut se loger. Etant donné l'augmentation de la population et les délais pour faire aboutir des projets il est à craindre que cette situation se pérennise.

Politique d'austérité

La coupe linéaire de 1% opérée chaque année sur le budget de fonctionnement persiste avec une efficacité douteuse. Car au lieu d'appliquer une politique de réallocation des ressources en fonction de déficits de structures, on pénalise l'ensemble des acteurs émanant au budget de fonctionnement. Bien que le nombre d'emplois ait augmenté à l'Etat, le nombre de ceux-ci est souvent insuffisant pour satisfaire des prestations de qualité.

Mesdames et Messieurs les députés, eu égard aux propos exposés ci-dessus, le groupe socialiste vous recommande de refuser la gestion du Conseil d'Etat.

Date de dépôt : 12 juin 2017

RAPPORT DE LA SECONDE MINORITÉ

Rapport de M. Jean Batou

Mesdames et
Messieurs les députés,

Au cours de ces deux dernières décennies, le gouvernement cantonal a justifié son incapacité croissante à répondre aux besoins en services et prestations de la population en arguant d'un manque chronique de ressources. Pourtant, cette « politique des caisses vides » a été sciemment mise en musique par une accumulation de cadeaux fiscaux successifs aux privilégiés. Ainsi, sur la longue durée, le manque à gagner accumulé par l'Etat dépasse sans doute aujourd'hui le milliard de francs par an.

Gestion au service des privilégiés

A ces largesses consacrées par la loi s'ajoute une évasion fiscale croissante, liée à la surcharge endémique de l'administration fiscale, qui manque de plus en plus des moyens nécessaires pour faire son travail. En 2005, M. David Hiler, prédécesseur de M. Serge Dal Busco, estimait que ce manque à gagner structurel faisait perdre quelque 500 millions par an à l'Etat. Or, il doit s'agir de sensiblement plus aujourd'hui, puisque M. Daniel Hodel, directeur de l'AFC, révélait récemment à la Commission des finances, que la quantité de dossiers en souffrance augmentait année après année, et que le seuil de matérialité conduisant à leur traitement n'avait cessé d'être relevé, dans un contexte où le nombre de dénonciations spontanées avait littéralement explosé, de quelque 500 par an avant 2014, à vraisemblablement près de 10 000 en 2017 !

Ainsi, toujours selon les projections de l'AFC, l'engagement en urgence de 37 taxateurs supplémentaires, décidé par une majorité de la Commission des finances, le 7 juin dernier, en dépit de l'opposition des commissaires PLR et UDC, et de l'abstention de deux commissaires MCG, devrait permettre de faire rentrer 9 millions de recettes supplémentaires dans les caisses de l'Etat pour 2017, 59 millions pour 2018 et 155 millions pour 2019. Compte tenu de l'impact d'une telle mesure sur les finances publiques, on ne pourra que

s'étonner que le Conseil d'Etat ne l'ait pas proposée plus tôt, et que près de la moitié des commissaires aux finances aient encore trouvé de « bonnes » raisons de la rejeter ou de s'abstenir ! Il ne s'agit pourtant que de faire respecter la loi.

Rappelons qu'en 2016, le gouvernement cantonal a dévoué une grande part de son énergie à préparer un nouveau cadeau fiscal d'envergure, cette fois-ci aux personnes morales réalisant les plus gros bénéfices, en en faisant même le point d'orgue de sa législature. En effet, de 1996 à 2015, soit au cours de ces vingt dernières années, les recettes de l'impôt sur les personnes morales avaient en effet crû de 125%, alors que celles de l'impôt sur les personnes physiques n'augmentaient que de 72%, ce qui explique la demande actuelle des privilégiés de réduire avant tout l'imposition des sociétés. Dans la même période, les seules recettes fiscales à avoir progressé plus vite que celles des personnes morales ont été celles de l'immobilier (+135%).

Toutefois, la détermination de la population à défendre les services publics et les prestations sociales a conduit au refus de la Troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) par le corps électoral tant suisse que genevois, le 12 février dernier. Dès lors, le Conseil d'Etat s'est lancé à corps perdu dans la défense d'une nouvelle version de ce projet au plan fédéral, compatible avec son dispositif cantonal. Si vous avez aimé la RIE III, vous adorerez la PF 17, dont l'exécutif voudrait faire avaliser la formule genevoise au plus vite par le Grand Conseil, au lendemain de son adoption par les Chambres fédérales. Avec une baisse maintenue de l'ordre de 600 millions des recettes fiscales sur les personnes morales, Genève serait le canton le plus fortement impacté par ces privilèges exorbitants offerts aux sociétés les plus profitables du canton.

Sur ces enjeux fondamentaux, nos positions sont connues, et nous ne les répétons ici que pour prendre date. En effet, le Conseil d'Etat poursuit inexorablement une politique favorisant le creusement des inégalités sociales. Pour cela, il réduit continuellement l'action de « la main gauche de l'Etat », qui redistribue une partie des richesses créées en faveur des plus défavorisés par le biais de l'impôt sur le revenu, la fortune, les bénéfices et le capital. A ses yeux, il n'y a pas d'alternative à cette spirale descendante qui conduit à l'érosion continue de l'Etat Providence aux dépens de la formation, de la santé, du logement, de l'environnement, des prestations sociales dont la grande majorité de notre population a pourtant de plus en plus besoin.

Navigation à vue face au mécontentement social

En 2016, le gouvernement cantonal a dû manœuvrer dans la foulée du puissant mouvement social de l'automne 2015, qui avait répondu par des grèves et des manifestations massives à un plan d'ajustement justifié par un bluff : l'annonce d'un déficit massif qui ne s'est pas vérifié. Rappelons qu'il préconisait alors l'augmentation du temps de travail à 42 heures, la baisse des charges salariales de 5% sur trois ans et la suspension des mécanismes salariaux.

Il ne fait aucun doute que la mobilisation des salariés du secteur public et subventionné, mais aussi des usagers, a réussi à placer le Conseil d'Etat sur la défensive, le forçant à mettre passablement d'eau dans son vin. Il faut dire aussi qu'il a réussi à perdre sa majorité au Grand Conseil pour faire passer ses mesures les plus impopulaires, et qu'il n'a pas vu venir l'autogoal du 12 février 2017, en défendant une RIE III catastrophique pour les finances publiques. Plus récemment, la mobilisation du corps de police contre les attaques à ses salaires et conditions de travail de même que le rejet des nouvelles coupes dans le budget des TPG en votation populaire, le 21 mai, témoignent des effets durables de ce nouveau rapport de forces politique, que nous espérons voir se traduire par un changement de majorité à l'horizon des élections cantonales du 15 avril 2018.

Pour autant, le gouvernement a tout de même tiré parti des marges de manœuvre dont il disposait pour appliquer une partie de son programme d'austérité contre vents et marées. En renonçant à présenter un projet de budget amendé au Grand Conseil au printemps 2016, il a opté pour une année entière en douzièmes provisoires, ce qui lui a permis de se passer durablement de l'aval du parlement. Abusant de ce pouvoir discrétionnaire, il s'est même soustrait à ses obligations légales : d'abord en maintenant la suppression des annuités 2016, en dépit du vote contraire du Grand Conseil ; ensuite, en imposant des coupes linéaires aux entités subventionnées, en dépit des prescriptions de la loi, comme l'a montré clairement un avis de droit demandé par la Commission des finances. Mais il ne faut pas s'y tromper, le recours à de telles manigances constitue un aveu de faiblesse, comme l'a d'ailleurs reconnu un commissaire PLR aux finances, pourtant peu enclin à nous donner raison.

A ce prix, il y a trois mois, le Conseil d'Etat a pu annoncer aux députés et aux médias des comptes 2016 dans le vert : un excédent de 61 millions et une réduction de la dette cantonale de 300 millions qui feront plaisir aux esprits comptables. Mais que cachent ces chiffres ?

- 1) Une baisse des prestations sociales dans les domaines des soins, de la formation, du logement, de l'aide sociale, etc., mais aussi une attaque flagrante aux conditions de travail du secteur public et subventionné. Dans certains cas, comme l'Hospice général, l'augmentation incessante des charges imposées à un personnel stationnaire a même conduit à une augmentation du temps de traitement, et donc du coût, de chaque dossier.
- 2) Une hausse annuelle de 9% des recettes de l'impôt sur les gains immobiliers et de 6% sur les personnes morales, de compte à compte, qui montre que les privilégiés de ce canton ont continué à faire d'excellentes affaires. En même temps, le produit de l'impôt sur les personnes physiques a reculé de 1%, parce que ce sont avant tout les salariés et les retraités qui ont payé la facture du franc fort.
- 3) Des provisions qui n'ont cessé de croître en prévision des difficultés à venir de la Caisse de pension de l'Etat de Genève (CEPG), qui contribuent aujourd'hui à stériliser un montant de près de 450 millions, soustrait trois années consécutives au compte de fonctionnement de l'Etat, alors qu'il aurait été impératif de recapitaliser sans délai la Caisse.
- 4) Des investissements nets en recul (-13% par rapport à 2015) qui traduisent des retards dans la réalisation de projets importants pour la population (transports, hôpital, logement social, université, etc.).

Valse-hésitation sur la CEPG

Au cours de l'année 2016, le Conseil d'Etat a sans doute montré ses limites les plus préoccupantes dans la prise en charge des difficultés de la Caisse de pension de l'Etat de Genève.

L'abandon du taux plancher de l'euro, le 15 janvier 2015, combiné à l'introduction de taux d'intérêt négatifs, a plombé, comme il fallait s'y attendre, les rendements de la fortune de la CEPG (-0,4% sur cette année), conduisant le Conseil d'Etat, en mars 2016, à provisionner 207 millions supplémentaires sur les comptes 2015, pour non-atteinte attendue du taux de couverture imposé par la loi fédérale à l'horizon 2030.

A la fin de l'année 2016, en dépit de très bonnes performances (+5,7%), le comité de la Caisse, suivant la recommandation de son expert agréé (qui remplit aussi d'importants mandats pour l'Etat, en contradiction avec les dispositions du droit supérieur), décidait d'abaisser son taux technique de 3,0% à 2,5%, entraînant mécaniquement une réduction de son degré de couverture de 4,3 points, de 61,5% à 57,2%. En octobre, ce même expert avait en effet sonné l'alarme en justifiant une hausse immédiate d'un an de l'âge pivot, et en annonçant la possibilité de baisses de rente de l'ordre de 20%.

Confronté à une telle avalanche de nouvelles catastrophiques depuis le début de l'année 2015, l'exécutif cantonal ne semble pourtant pas avoir pris la mesure de la gravité de la situation au cours de l'année 2016, notamment au regard des contraintes légales fédérales et cantonales. Pourtant, il est indéniable qu'à la fin de cette année, il a cédé à la panique, laissant sans réagir les annonces les plus alarmistes paraître dans la presse, avant de désigner par arrêté un avocat d'affaires bien connu de ses services à la présidence de la délégation employeur de la Caisse, en violation de la loi, suscitant une vague de demandes de retraites anticipées au sein du grand Etat. Comment ne pas s'inquiéter d'une telle suite d'improvisations ?

Il faudra attendre le 5 avril 2017 pour que le président de l'exécutif cantonal, alerté par le dépôt imminent de notre PL 12095 avec le soutien de 45 députés, hasarde une adresse confuse au parlement sur l'avenir de la CPEG. Depuis lors, il évoque un plan de recapitalisation aussi massif que nébuleux. Heureusement, de leur côté, l'ASLOCA et le Cartel intersyndical de l'Etat et du secteur subventionné ont annoncé le lancement imminent d'une initiative populaire commune qui vise à combiner une recapitalisation de la Caisse par l'Etat, permettant le maintien des prestations de retraite de ses employés, avec la satisfaction d'un intérêt public prépondérant, soit la construction de milliers de logements à loyers abordables. Celle-ci donne un prolongement bienvenu aux mesures immédiates préconisées par notre PL 12095. Après les députés, ce sont ainsi une association citoyenne de premier plan et un cartel syndical qui font le travail du Conseil d'Etat, dont l'action demeure toujours aussi illisible. Même la sous-commission CPEG de la Commission des finances attend de connaître précisément les modalités de financement de son plan...

Tout ceci n'est pas fait, on en conviendra, pour donner confiance dans la maîtrise par le Conseil d'Etat de l'un des dossiers les plus explosifs de cette législature.

Commentant le succès du référendum contre la hausse des tarifs des TPG, le 21 mai dernier, Luc Barthassat annonçait qu'il réduirait encore les prestations avant de se dédire quelques jours plus tard. L'exécutif nous a habitués depuis plusieurs années à de tels bégaiements. Néanmoins, il faut reconnaître une certaine franchise au président de l'exécutif, M. François Longchamp, lorsqu'il reconnaissait à cette occasion, dans la *Tribune de Genève*, que le gouvernement se trouvait amené à faire une politique à rebours du bon sens. On ne pouvait pas mieux dire... Mais ce qui est plus grave encore, c'est que cette gestion peu glorieuse va à l'encontre des intérêts de la grande majorité de la population du canton.

Pour l'ensemble de ces raisons, Mesdames et Messieurs les députés, le groupe Ensemble à Gauche vous appelle à refuser le PL 12090.